

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Réunion du 20 janvier 2022**

**1. Élection de la vice-présidente ou du vice-président du Conseil d'Administration**

Conformément à l'article 7 des statuts de Sorbonne Université, le Conseil d'administration est amené à élire sa vice-présidente ou son vice-président en son sein, parmi les élues et élus appartenant aux collèges A et B.

La vice-présidente ou le vice-président du Conseil d'administration représente la présidente en cas d'absence ou d'empêchement pour présider le Conseil d'administration.

Monsieur Pierre-Marie CHAUVIN présente sa candidature à la vice-présidence du Conseil d'Administration.

**A l'issue du vote, les membres du Conseil d'Administration élisent Monsieur Pierre-Marie CHAUVIN vice-président du Conseil d'Administration par 26 voix pour et 8 votes blancs (34 votants).**

**2. Élection des vice-présidentes et vice-présidents sur proposition de la Présidente**

Conformément à l'article 7 des statuts de Sorbonne Université, les vice-présidentes et vice-présidents sont élus par le Conseil d'Administration sur proposition de la présidente.

**A l'issue du vote, les membres du Conseil d'Administration élisent par 20 voix pour, 13 voix contre et 1 abstention (34 votants) :**

- **Elisabeth Angel-Perez, Vice-présidente recherche et innovation.**
- **Stéphanie Bonneau, Vice-présidente formation et vie étudiante.**
- **Pierre-Marie Chauvin, Vice-président Arts, Sciences, Culture et Société.**
- **Guillaume Fiquet, Vice-président Relations internationales, partenariats territoriaux et socio-économiques.**
- **Pascal Frey, Vice-président ressources humaines, financières et numériques.**
- **Dominique Pateron, Vice-président patrimoine et développement durable.**
- **Marie-Aude Vitrani, Vice-présidente vie institutionnelle et démarche participative.**

**3. Désignation de deux membres du Conseil d'Administration pour siéger au bureau des conseils**

Conformément à l'article 8 des statuts de Sorbonne Université, la présidente est assistée d'un bureau composé :

- Des doyennes ou doyens des facultés ;
- De 6 membres élus au sein de chacun des conseils centraux sur proposition de la présidente, comme suit :
  - *2 membres du conseil d'administration*
  - *2 membres de la commission de recherche*
  - *2 membres de la commission de la formation et de la vie universitaire*
- De représentantes et représentants de l'administration désignés par la présidente en fonction de l'ordre du jour et choisis parmi les fonctions relevant de la direction générale des services.

Madame Nathalie LIENHARD et madame Solveig LANGEN proposent leur candidature au titre de représentante du collège T.

**A l'issue du vote, les membres du Conseil d'Administration désignent madame Nathalie LIENHARD avec 21 voix pour siéger au sein du bureau des conseils, madame Solveig LANGEN obtient 10 voix, 3 votes blancs sont exprimés (34 votants).**

Monsieur Nathan ROCHA et madame Ines GUESBI proposent leur candidature au titre de représentante ou représentant du collège U.

**A l'issue du vote, les membres du Conseil d'Administration désignent monsieur Nathan ROCHA avec 25 voix pour siéger au sein du bureau des conseils, madame Ines GUESBI obtient 8 voix 1 vote blanc est exprimé (34 votants).**

#### **4. Désignation des représentantes ou représentants pour siéger au Conseil des Activités Contractuelles du SAIC**

L'article III-2-1 des statuts du Service des Activités Industrielles et Contractuelles (SAIC) précise que le Conseil des activités contractuelles est composé de 15 membres :

- 4 membres de droit :
  - La Présidente ou le Président de l'université ou sa représentante ou son représentant ;
  - La Directrice ou le Directeur du SAIC ;
  - La Directrice Générale des services ou le Directeur Général des Service ;
  - L'Agent comptable ;
- 3 personnalités qualifiées nommées par la Présidente ou le Président de l'université.
- 8 représentantes ou représentants des conseils de l'université désignés par et parmi chacun de ces conseils, à raison de :
  - 3 représentants du conseil d'administration
  - 3 représentants du conseil scientifique
  - 2 représentants du conseil des études et de la vie universitaire

Madame Solveig LANGEN, monsieur Sébastien PORTE, monsieur Romain TELLIEZ, madame Valérie JEANNE-PERRIER et madame Louise CONDI proposent leur candidature.

**A l'issue du vote, les membres du Conseil d'Administration désignent au premier tour madame Louise CONDI avec 25 voix et monsieur Vincent PORTE avec 20 voix, madame Solveig LANGEN est désignée au second tour avec 20 voix pour siéger au Conseil des Activités Contractuelles du SAIC.**

#### **5. Désignation des représentantes ou des représentants étudiants pour siéger au sein de la commission FSDIE soutien aux projets**

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de désigner 2 élues étudiantes ou élus étudiants et leurs suppléantes ou suppléants pour siéger au sein de la commission soutien aux projets du FSDIE.

Monsieur Nathan ROCHA et madame Ines GUESBI proposent leur candidature en qualité de titulaires.

Madame Louise CONDI et monsieur Luca MARTINET proposent leur candidature en qualité de suppléants.

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent les candidatures proposées à l'unanimité (34 votants).**

## **6. Désignation de la représentante ou du représentant étudiant pour siéger à la commission CVEC**

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de désigner un ou une élu.e étudiant.e et sa ou son suppléant.e pour siéger au sein de la CVEC.

Madame Ines GUESBI propose sa candidature en qualité de titulaire, monsieur Luca MARTINET propose sa candidature en qualité de suppléant.

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent les candidatures proposées par 32 voix pour et 1 abstention (33 votants).**

## **7. Information sur la nomination du médiateur de Sorbonne Université**

Les membres du Conseil d'Administration sont informés de la prorogation de la nomination de M. Pascal CHALLANDE à la fonction de médiateur de Sorbonne Université pour une durée de trois ans.

## **8. Désignation des membres du Comité Électoral Consultatif**

Les membres du Conseil d'Administration ont été invités à se prononcer sur la composition du Comité Électoral Consultatif (cf. annexe), la Présidente prendra l'arrêté de constitution en vue de la prochaine convocation.

La Présidente de Sorbonne Université



Nathalie DRACH-TEMAM